



NEGOCIATIONS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE
L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'UNION EUROPEENNE

Réunion Extraordinaire des Ministres des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
membres du Comité Ministériel de Suivi *des* Négociations de l'APE

Abidjan, le 05 octobre 2007

Déclaration

LES MINISTRES DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, membres du Comité Ministériel de suivi des négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne ;

REUNIS en session extraordinaire à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, le 05 octobre 2007 pour évaluer l'état des négociations entre l'Afrique de l'Ouest (AO) et l'Union Européenne (UE), en vue de la mise en place d'un Accord de Partenariat Economique (APE), complémentaire de l'Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000 ;

REAFFIRMANT que l'APE constitue un cadre susceptible *de contribuer au* développement économique et social *des pays* de la région AO ;

A CET EFFET, REAFFIRMANT également que l'APE doit être un instrument de croissance et de développement ;

AYANT EVALUE les efforts des Négociateurs en Chef et de leurs équipes pour faire aboutir les négociations et *se félicitant* des progrès réalisés ;

CONSTATANT NEANMOINS que l'importance des activités qui restent à entreprendre, notamment la définition conjointe des programmes d'accompagnement de l'APE et leur financement par la Commission Européenne, la formulation des calendriers d'accès aux marchés pour les deux parties et l'élaboration du texte de l'accord, ne permet pas objectivement, *selon les deux parties* la conclusion d'un accord global, équilibré *qui prenne en compte les préoccupations de l'AO* ;

CONSCIENTS des conséquences de la non signature de l'APE à la date ci-dessus indiquée ;

CONVIENNENT que cette situation contraint la région AO à solliciter de l'UE un délai supplémentaire au delà du 31 décembre 2007, en vue de poursuivre et de conclure les négociations en cours dans le cadre de l'APE ;

APRES EXAMEN des différentes options susceptibles d'être mises en œuvre au cours du délai supplémentaire à solliciter ;

EXHORTENT en conséquence l'UE à *déposer* pour enregistrement par le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) une demande de prorogation de la dérogation en cours, en vue de préserver à l'ensemble des pays de l'AO le régime des préférences de l'Accord de Cotonou ;

CONVIENNENT que les deux parties mettent à jour la feuille de route aux fins de parachever les négociations.

DEMANDENT aux Négociateurs en Chef de poursuivre leurs efforts en vue de l'aboutissement diligent des négociations et de la signature d'un APE juste et équitable qui réponde aux ambitions de développement économique et social des pays et des populations de l'AO ;

DEMANDENT instamment à la Commission de la CEDEAO de tout mettre en œuvre pour accélérer la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO et rendre effective la zone de libre échange de la CEDEAO ;

EXPRIMENT leur sincère gratitude à Son Excellence *Monsieur* Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Premier Ministre, *Son Excellence Monsieur* Guillaume SORO, au Gouvernement et au peuple ivoiriens, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui leur ont été réservés, ainsi que pour les facilités mises à leur disposition pour assurer le succès de leur réunion.

Fait à Abidjan, le 05 octobre 2007

La réunion